FICHE D'INSCRIPTION
PROMOTION 2023/2024

L'ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES DE BOURGOIN

Âge : ..... **Nom :** ..... **Prénom :** .....

Adresse : .....

Tél. mobile : ..... **Tél fixe :** .....

DISCIPLINE

❏ GUITARE ❏ CHANT
❏ PIANO ❏ BASSE
❏ BATTERIE

NIVEAU

❏ Jamais joué
❏ Cours depuis : .....
❏ Autodidacte depuis : .....
❏ Élève à l'EMA une année précédente
Nom du professeur : .....

DURÉE DU COURS ET MODE DE PAIEMENT

❏ 3 élèves - 60 min/semaine : *Guitare, piano (28 cours)*	❏ 1 x 580 €	❏ 4 x 145 €	❏ 10 x 58 €
❏ 2 élèves - 60 min/semaine : *Guitare, piano, batterie (28 cours)*	❏ 1 x 660 €	❏ 4 x 165 €	❏ 10 x 66 €
❏ 1 élève - 30 min/semaine *(28 cours)* ❏ ou 1h, une semaine sur deux *(14 cours)* *Guitare, piano, batterie, chant, basse*	❏ 1 x 660 €	❏ 4 x 165 €	❏ 10 x 66 €
❏ 1 élève - 40 min/semaine : *Guitare, piano, batterie, chant, basse (28 cours)*	❏ 1 x 880 €	❏ 4 x 220 €	❏ 10 x 88 €

Selon votre choix, l'engagement est pour 14 ou 28 cours à l'année, hors vacances scolaires.

❏ Cours sans engagement 23 € (½h seul, 1h en groupe)
Vous permet de découvrir la discipline de votre choix.

DISPONIBILITÉS : JOURS ET HORAIRES

Cocher au moins 6 cases et plus pour avoir une place.

L'EMA vous contactera entre le 16 et le 23 septembre pour vous donner l'horaire définitif.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15/16h				
16/17h				
17/18h				
18/19h				
19/20h				
20/21h				
21/22h				

	Mercredi		Mercredi
9h30/10h30		16/17h	
10h30/11h30		17/18h	
11h30/12h30		18/19h	
13/14h		19/20h	
14/15h		20/21h	
15/16h		21/22h	

Pour valider votre inscription, joindre la totalité du paiement à celle-ci. Ordre des chèques : **EMA.**
Ils seront encaissés tous les 20 à compter du mois d'octobre, un mois sur deux pour le paiement en 4 fois.
L'adresse de l'école : **École des Musiques Actuelles - 22, place du Champ de Mars - 38300 Bourgoin-Jallieu.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EMA

ARTICLE 1 - Inscription
L'inscription s'effectue du 1 au 13 septembre 2023 et à tout moment de l'année selon les places disponibles. Les cours débutent le 25 septembre.

ARTICLE 2 - Paiement
Le réglement des cours est basé sur un forfait annuel. Il est possible de payer en 1, 4 ou 10 fois sans frais. **Aucun remboursement possible au delà du 20 septembre.**

ARTICLE 3 - Présence
Aucune absence ne dispense de tout ou partie du paiement des cours, de même lorsque l'élève est absent, il n'est pas possible de faire un rattrapage. En cas d'absence d'un professeur, l'EMA s'engage à rattraper le(s) cours.

ARTICLE 4 - Administration
L'EMA n'est pas tenue responsable des pertes et vols éventuels au sein de l'école.

ARTICLE 5 - Covid
En cas de confinement / couvre-feu, les cours basculeront en distanciel / visio. L'élève doit avoir le matériel nécessaire pour ce mode de cours.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »
Élève mineur : ajouter « bon pour autorisation en qualité de ... »

Fait à : ..... Le : .....